

Communiqué de presse

Paris, lundi 19 janvier 2026

Négociations commerciales : le Synabio porte la voix des entreprises de la transformation biologique au comité national de suivi

Le Synabio, **syndicat national des entreprises de la transformation biologique, a participé pour la première fois au comité national de suivi des négociations commerciales**, réuni ce lundi, représenté par son président, Thomas Breuzet, et son délégué général, Louis Pinot, en présence de Madame Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de Monsieur Serge Papin, ministre chargé du Commerce, et de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Cette première participation marque une étape importante pour la représentation des entreprises de transformation biologique, majoritairement des PME et ETI, qui jouent un rôle clé dans la structuration des filières bio françaises et dans l'accès des consommateurs à une alimentation de qualité.

La bio, un levier concret de souveraineté alimentaire

À cette occasion, **le Synabio a rappelé que la filière biologique contribue pleinement à la souveraineté alimentaire française**, avec près de 71 % des produits bio consommés en France issus de productions nationales, un niveau supérieur à celui observé dans de nombreuses filières conventionnelles. Fondée sur des cahiers des charges exigeants, des relations contractuelles de long terme et une meilleure répartition de la valeur, la bio s'inscrit pleinement dans la dynamique de *patriotisme alimentaire* portée par les pouvoirs publics et constitue un levier concret pour préserver et développer les filières françaises.

Le Synabio a également souligné que les indicateurs observés en 2025 confirment un redémarrage du marché bio. Thomas Breuzet précise que "cette reprise s'appuie notamment sur la solidité du circuit des magasins bio spécialisés en France, sur le développement continue du bio en restauration collective, mais aussi sur les volumes en grande distribution, qui amorcent à nouveau une progression. Les données montrent clairement que, lorsque l'offre bio est maintenue en GMS, la performance économique suit, confirmant que les produits bio restent recherchés par les consommateurs.

Des tensions persistantes dans les négociations commerciales et un cadre EGALIM qui peine à se faire respecter

Dans le même temps, nous avons alerté sur la persistance de fortes tensions dans les négociations commerciales, en particulier pour les PME et ETI de la transformation biologique, en communiquant sur les remontées précises des adhérents du Synabio, et en soulignant l'importance de l'établissement de prix justes permettant à la fois de soutenir l'investissement et l'innovation, mais surtout d'accompagner par des prix incitatifs le développement des filières bio. Selon une récente enquête, 87 % des entreprises du secteur qualifient le climat des négociations de "mauvais à neutre".

Le Synabio prend acte du rappel par les ministres, et en particulier par Monsieur Serge Papin, du caractère non négociable d'EGALIM et salue la volonté de l'État d'en assurer le plein respect, condition essentielle au rééquilibrage des relations commerciales

Le Synabio a également mis en lumière les effets de ces déséquilibres sur les filières bio françaises, alors que l'éco-système bio français a réussi à construire au fil des décennies des filières fortes, notre responsabilité collective est de préserver cet acquis. Thomas Breuzet déclare : "Dans un contexte où la souveraineté alimentaire est un impératif partagé, préserver les filières bio françaises suppose de redonner de l'oxygène et de la visibilité à l'ensemble des maillons, afin de leur permettre d'investir, de se développer et de préparer l'avenir !"

Quatre priorités pour sécuriser les relations commerciales et les filières

Lors de ce comité, le Synabio a défendu quatre leviers prioritaires :

- la sécurisation effective des clauses de révision des prix, fondées sur des indicateurs fiables et opérationnels ;
- un encadrement renforcé des services arrière, afin d'éviter tout contournement de l'esprit d'EGALIM ;
- une responsabilisation accrue de la grande distribution, sous l'impulsion des pouvoirs publics, à travers des trajectoires claires et mesurables d'évolution de la part de produits biologiques, en cohérence avec la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ;
- la sécurisation des filières biologiques françaises, par le développement d'engagements de long terme associant producteurs, transformateurs et distributeurs, condition indispensable au maintien de l'offre Origine France et au renouvellement des générations.